

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	4
Présents	25	Absents non représentés :	2
<b>VOTANTS</b>			<b>29</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 13 Décembre 2016, après convocation légale reçue le 7 décembre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

M. Thomas CONSTANTIN, (pouvoir donné à M. Alain BRES),  
Mme Arlette GARFAGNINI, (pouvoir donné à M. Bernard LEMEUR),  
Mme Annie MILLET, (pouvoir donné à M. Claude PARENTI),  
Mme Sylviane VERGIER, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Pascal BONNIN, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Adhésion de Bédarrides et Sorgues – Répartition des garanties d'emprunts**

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, indique à l'assemblée que par arrêté préfectoral du 14 septembre 2016, le Préfet de Vaucluse a porté extension du périmètre de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » à Bédarrides et Sorgues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il a été convenu avec la DGFIP que les garanties d'emprunt accordées par la CCPRO pour la réalisation de programmes de logements sociaux sur Bédarrides et Sorgues devaient être reprises par ces communes, avant d'être transférées à la CCSC.

**Vu** la délibération de la CCPRO en date du 4 novembre 2016,

**Vu** les délibérations des communes de Bédarrides et Sorgues acceptant la reprise des garanties et le transfert à la CCSC,

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

Le Conseil Communautaire

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de reprendre les garanties d'emprunt suivantes :

- o Commune de Sorgues : 2 garanties d'emprunt pour un Capital Garanti Restant au 1/1/2016 de 118.888,81€
- o Commune de Bédarrides : 14 garanties d'emprunt pour un Capital Garanti Restant au 1/1/2016 de 4.525.209,67 €

**AUTORISE** le Président à signer les avenants et tout document relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

